OBSERVATOIRE AQUITAIN DE LA FAUNE SAUVAGE

La Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Marie BARNEIX - OAFS

Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage

La Cellule de traitement (Equipe salariée)

Le Réseau des Contributeurs de l'OAFS (RCOAFS)

Le Conseil scientifique (CSRPN)

13 membres au RCOAFS

FONCTIONNEMENT ET OBJECTIFS

- ✓ **Structurer et animer le réseau**
- ✓ Encourager la **mutualisation des données faunistiques**
- ✓ **Apporter une valorisation scientifique, fiable et partagée** à la production d'informations régionales et territoriales
- ✓ **Eclairer les politiques publiques** de développement et d'aménagement pour une meilleure prise en compte de la faune sauvage
- ✓ **Contribuer aux stratégies régionales** pour la biodiversité

LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES DE L'UICN

Principe : Classer les espèces dans une catégorie de menace suite à l'évaluation de leur risque de disparition du territoire considéré.

Echelle mondiale : 1er guide de référence: *Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge version 3.1 (2001)*

Echelle régionale : 2ème guide de référence: *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste Rouge version 4.0 (2003)*

LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES DE L'UICN

Principe : Classer les espèces dans une catégorie de menace suite à l'évaluation de leur risque de disparition du territoire considéré.

Echelle mondiale : 1er guide de référence: *Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge version 3.1 (2001)*

Echelle régionale : 2ème guide de référence: *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste Rouge version 4.0 (2003)*

Echelle des régions administratives de France métropolitaine:
Projet d'appui à l'élaboration des Listes rouges régionales (UICN France, MNHN, FCBN, FNE)

Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées (UICN France 2011)

- Il apporte aide et précisions pour appliquer la méthodologie de l'UICN à l'échelle des régions administratives françaises.

LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES DE L'UICN

Une méthode basée sur **5 critères quantitatifs**…

permettant de classer les espèces évaluées dans une **catégorie de menaces** :

A	Déclin de la population
B	Aire de répartition réduite
C	Petite population & déclin
D	Très petite population
E	Analyse quantitative

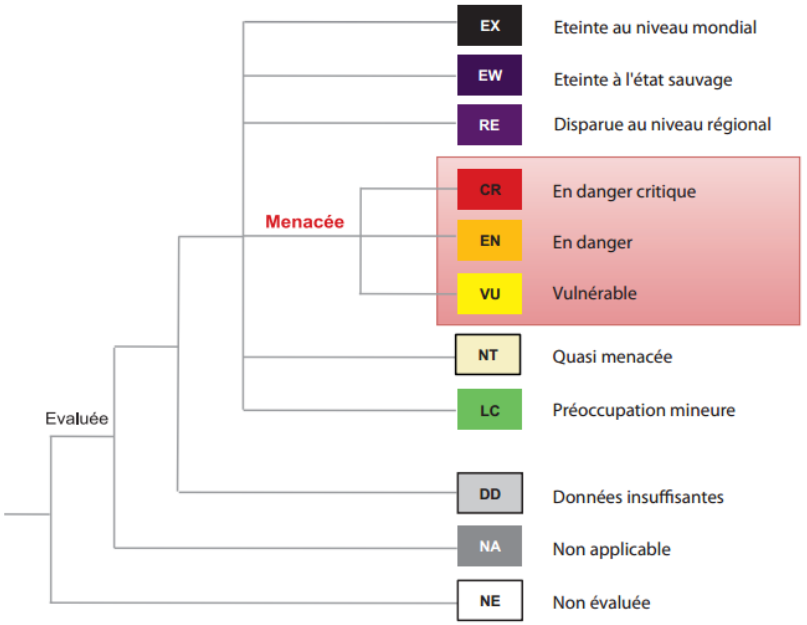

- Il suffit qu'au moins un des critères soit rempli pour qu'une espèce soit classée dans l'une des 3 catégories de menaces.

LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES DE L'UICN

Une méthode basée sur **5 critères quantitatifs**…

permettant de classer les espèces évaluées dans une **catégorie de menaces** :

A	Déclin de la population
B	Aire de répartition réduite
C	Petite population & déclin
D	Très petite population
E	Analyse quantitative

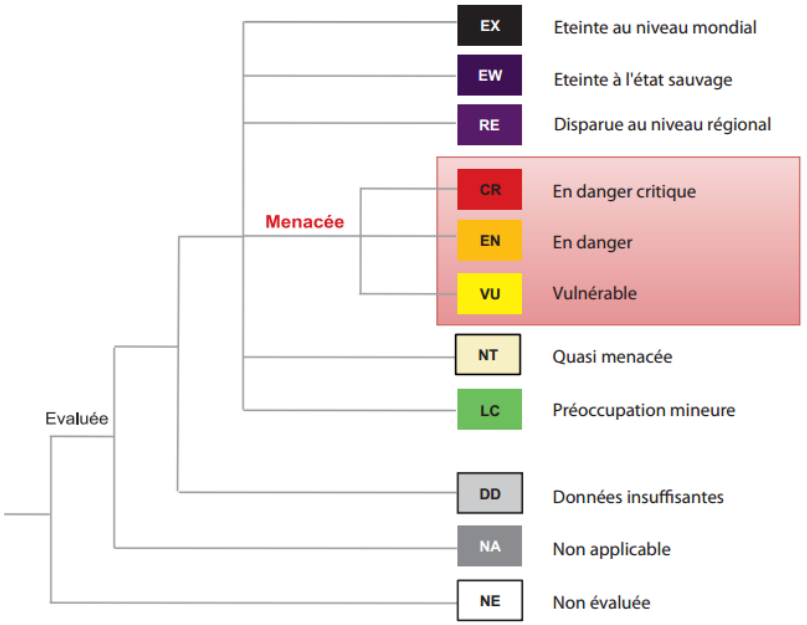

- Il suffit qu'au moins un des critères soit rempli pour qu'une espèce soit classée dans l'une des 3 catégories de menaces.

ATTENTION la Liste rouge n'est pas: Un état des lieux de la rareté - Une liste de priorités d'action - Une liste d'espèces protégées.

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 1 — MISE EN PLACE DU CADRE DU PROJET

Porteurs : OAFS — CISTUDE NATURE

Partenaires : CISTUDE NATURE, LPO, faune-aquitaine.org, Parc naturel régional Périgord-Limousin, Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine, Pyrénées Parc National

Comité d'évaluation :

- Experts régionaux : C. Arthur, Y. Bernard, F. Bernard, M. Berroneau, D. Troquereau
- Experts extrarégionaux : L. Barthe, R. Dohogne
- Experts nationaux : C. Miaud, J-C de Massary
- Rapporteurs extérieurs: A. Jailloux, C. Le Moigne

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 1 MISE EN PLACE DU CADRE DU PROJET

Porteurs : OAFS, CISTUDE NATURE

Partenaires : CISTUDE NATURE, LPO, faune-aquitaine.org, Parc naturel régional Périgord-Limousin, Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine, Pyrénées Parc National

Comité d'évaluation :

- Experts régionaux : C. Arthur, Y. Bernard, F. Bernard, M. Berroneau, D. Troquereau
- Experts extrarégionaux : L. Barthe, R. Dohogne
- Experts nationaux : C. Miaud, J-C de Massary
- Rapporteurs extérieurs: A. Jailloux, C. Le Moigne

ETAPE 2 IDENTIFICATION DES ESPECES SOUMISES AU PROCESSUS D'EVALUATION

En s'appuyant sur le référentiel taxonomique national et le Catalogue régional de référence

Espèces et sous-espèces soumises à l'évaluation	
21	23
Espèces non soumises à l'évaluation	
4	6

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 3 SYNTHESES DES DONNES ET PRE-EVALUATIONS

- **Elaboration de Fiche-espèces**

- **Pré-évaluations**:
  1- Estimation préliminaire du risque de disparition dans les limites de la région considérée
  2 - Ajustement si nécessaire de l'estimation préliminaire (influence des échanges avec les populations extrarégionales)

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 3 — SYNTHESES DES DONNES ET PRE-EVALUATIONS

- **Elaboration de Fiche-espèces**
- **Pré-évaluations**:
  1- Estimation préliminaire du risque de disparition dans les limites de la région considérée
  2 - Ajustement si nécessaire de l'estimation préliminaire (influence des échanges avec les populations extrarégionales)

Analyse des <u>données de répartition</u> : mailles de présence 2x2 km et 5x5 km… qui ont été croisées avec la grille des critères de l'UICN = <u>Critère B</u>

B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km²	< 5 000 km²	< 20 000 km²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km²	< 500 km²	< 2 000 km²

ET *remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :*

(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités :	= 1	≤ 5	≤ 10
(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.			
(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.			

Exemple:
Coronelle lisse
Coronella austriaca

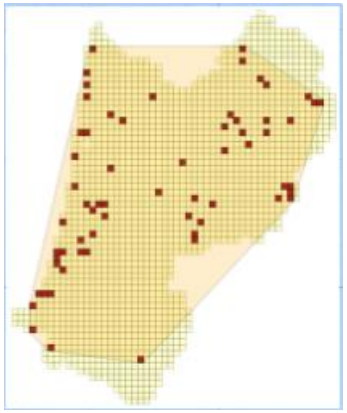

B2ab(iii) **VU**

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 4 TRANSMISSIONS DES SYNTHESES ET DE PRE-EVALUATIONS AUX EXPERTS

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 4 TRANSMISSIONS DES SYNTHESES ET DE PRE-EVALUATIONS AUX EXPERTS

ETAPE 5 EVALUATION ET VALIDATION PAR LE COMITE DEVALUATION

Toutes les espèces sont passées en revue pour examiner les catégories des pré-évaluations et les valider collégialement. *Modification si nécessaire des propositions de catégories pour certaines espèces.*

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 4 TRANSMISSIONS DES SYNTHESES ET DE PRE-EVALUATIONS AUX EXPERTS

ETAPE 5 EVALUATION ET VALIDATION PAR LE COMITE DEVALUATION

Toutes les espèces sont passées en revue pour examiner les catégories des pré-évaluations et les valider collégialement. *Modification si nécessaire des propositions de catégories pour certaines espèces.*

ETAPE 6 FINALISATION DES DOCUMENTS RESULTATS

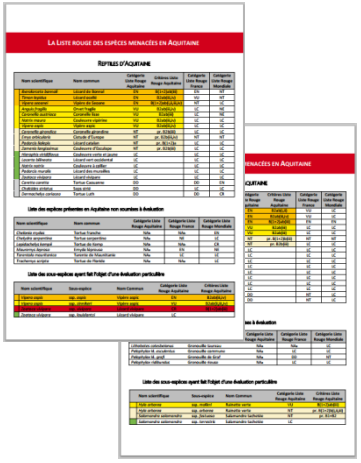

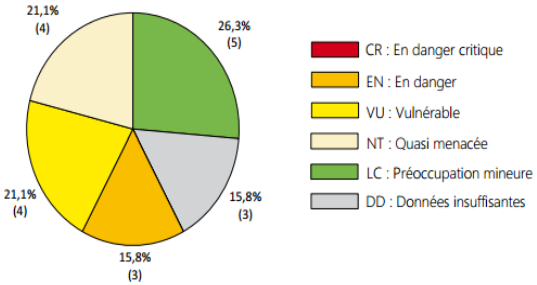

Répartition des espèces de Reptiles évaluées en fonction des catégories de la Liste rouge

33% des espèces d'amphibiens et de reptiles d'Aquitaine sont menacées de disparition

Près de 37 % des reptiles
Plus de 29 % d'amphibiens

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

ETAPE 6 VALIDATION ET PUBLICATION DES RESULTATS

- Condition 1 : **Consultation de l'UICN France et du MNHN** - > Avis très favorable de l'UICN
- Condition 2 : **Validation de l'ensemble du travail par le CSRPN d'Aquitaine**

Reconnaissance officielle de la Liste rouge

Labellisation par l'UICN

UICN Comité Français — Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN

PUBLICATION de la Liste rouge des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine

LA LISTE ROUGE REGIONALE
DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE
- Réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN -

LA LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE

FOCUS

Grenouille des Pyrénées - Rana pyrenaica

Données quantitatives

- Nombre de mailles 2x2 km : 14
- Zone d'occurrence (B1): 368 km2 -> EN
- Zone d'occupation (B2): 56 km2 -> EN

Informations complémentaires

- Nombre de localités < 5 -> condition a
- Déclin de la qualité de l'habitat -> condition b(iii)

Carte de répartition

Données protégées

Catégorie finale

EN

B(1+2)ab(iii)

Orvet fragile - Anguis fragilis

Données quantitatives

- Nombre de mailles 5x5 km : 67
- Zone d'occurrence (B1): 40875 km2 -> LC
- Zone d'occupation (B2): entre 268 et 1675 km2 -> estimé > 500 km2 par les experts -> VU

Informations complémentaires

- Fragmentation -> condition a
- Déclin de la qualité de l'habitat et du nbre de sous-populations -> condition b(iii,iv)

Carte de répartition

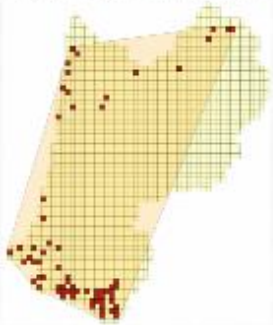

Catégorie finale

VU

B2ab(iii,iv)

Merci aux partenaires
et à l'ensemble des contributeurs !!

Contact : Marie BARNEIX - barneix@oafs.fr